

# CCAS de RIVES

• Centre Communal d'Action Sociale •



*Saison  
2025-2026*

**Dignité • Solidarité • Proximité**

## Préambule

Le **Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)** est un établissement public administratif rattaché à chaque commune. Il constitue le **principal outil de la solidarité locale**, agissant en lien étroit avec les services de la ville, les partenaires sociaux, les institutions et les associations.

À Rives, le CCAS met en œuvre deux types d'actions complémentaires :

- **L'action sociale légale**, qui consiste à accompagner les habitants dans l'accès à leurs droits (aide sociale départementale, demandes d'allocations, domiciliation, etc.), en lien avec les services de l'État, du Département ou de la CAF.
- **L'action sociale facultative**, qui relève de la politique sociale propre à la commune : aides financières ou alimentaires ponctuelles, soutien aux familles en difficulté, portage de repas, dispositifs de lutte contre l'isolement, accompagnement au logement, etc.

## Edito

Chers habitantes et habitants de Rives,

Dans un contexte social en constante évolution, le **Centre Communal d'Action Sociale** de Rives reste un **acteur essentiel de proximité**, au plus près des réalités vécues par les personnes les plus fragiles de notre commune.

Le projet social que nous portons pour la saison 2025-2026 s'inscrit dans une **volonté forte de solidarité, d'écoute et d'action concrète**. Il répond aux besoins identifiés sur notre territoire, qu'il s'agisse de **lutte contre l'isolement**, de **soutien aux personnes en difficulté**, ou encore de **préservation de l'autonomie** des aînés et des personnes en situation de handicap.

Avec l'appui de nos partenaires, de nos agents engagés et des associations locales, nous voulons faire du CCAS un **lieu accessible, humain et réactif**, capable de proposer des réponses efficaces à ceux qui en ont besoin.

Ce document vous présente nos engagements, nos dispositifs d'aide et les valeurs qui guident notre action : **dignité, solidarité et proximité**.

Soyez assurés que nous continuerons à agir avec détermination pour que **personne ne soit laissé de côté** à Rives.

**Moussokro TOURE**

*Vice-Présidente du CCAS de Rives*





# Accompagner les seniors et les personnes en situation de handicap

## • Portage de repas à domicile

Le CCAS permet la **livraison** (du lundi au vendredi) **pour chaque jour de la semaine des repas équilibrés aux personnes âgées ou en perte d'autonomie**. Ce service, au-delà de l'aide alimentaire, permet aussi de maintenir un lien régulier avec les bénéficiaires et de repérer d'éventuelles situations à risque.



A partir de la rentrée 2025, il est possible de se faire livrer **un repas le midi et une soupe le soir**. **3 régimes** sont proposés : normal, diabétique ou mixé.

Les tarifs sont en fonction des revenus de l'année N-1.



## • Téléassistance et accompagnement aux démarches

Nous aidons les personnes âgées et leurs proches à installer un dispositif de téléassistance, et à constituer des dossiers pour l'APA ou pour les prestations MDPH, en lien avec le Département.

## • Colis de fin d'année

Chaque fin d'année, plus de 700 colis sont remis **aux +70 ans et aux résidents en EHPAD de Rives**, peu importe leur commune d'origine.

C'est l'occasion d'un contact chaleureux et d'un repérage des fragilités.



## • Plan Canicule

Le CCAS tient un **registre de veille sociale**.

Du 1er juin au 31 août, le CCAS **contacte régulièrement** les personnes inscrites et les informe des dispositifs existants pour prévenir les risques, notamment liés à la chaleur.



## • Temps conviviaux

Plusieurs évènements sont organisés chaque année :

- ✓ **1 repas** : 250 personnes
- ✓ **3 thés dansants** : 80 personnes

Ces temps permettent de **créer du lien**, rompre l'isolement et favoriser la participation des seniors.



## Soutenir les personnes en difficulté

### • Aides financières d'urgence

Le CCAS accorde via sa Commission Permanente, des **aides financières** ponctuelles pour éviter des ruptures : impayés, coupures d'énergie, dettes urgentes, ....



Ces aides sont **étudiées en commission** et versées directement aux créanciers.

### • Bons alimentaires



Sur prescription des partenaires sociaux ou des élus du CCAS, le CCAS distribue des **bons d'achat alimentaires** (en fonction de la composition familiale) pour permettre aux familles les plus en difficulté d'accéder rapidement à des produits de première nécessité.

### • Distribution alimentaire

En lien avec les **associations de distribution alimentaire** du territoire :

- ✓ D'une Rives à l'autre à Rives
- ✓ La Croix Rouge à Rives
- ✓ Les Restos du Cœur à Renage
- ✓ L'Épicerie Amandine à Voiron

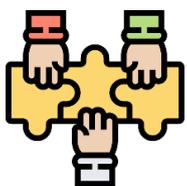


Le CCAS anime une **instance de coordination**.

## Développer la solidarité locale

### • Soutien aux associations

Le CCAS verse chaque année des **subventions** à des associations engagées sur la commune. En 2025, **40.000€** ont été attribués à ce réseau d'acteurs solidaires : Croix-Rouge, UNRPA, Restos du Cœur, MJC, D'une Rives à l'autre, Passiflore, Banque alimentaire de l'Isère, Accueil familial 38, Bouchons de solidarité, Don du sang et Passe de Cœur.



### • Conventions de coopération

Des **partenariats** formalisés permettent d'amplifier les actions du CCAS dans les domaines de l'alimentaire, de l'insertion, du logement, ou du soutien aux personnes vulnérables.

## Agir pour le logement et l'hébergement d'urgence

- **Logement social**

Le CCAS est **guichet « type conseil »** pour les demandes de logement social : constitution du dossier, conseil, suivi, orientation, entretien personnalisé...



Il travaille en lien étroit avec les **baillleurs sociaux** et les **commissions d'attribution** et la **Commission Intercommunale de Logement** du Pays Voironnais.

- **Logement d'urgence**



La Ville met à disposition un logement dédié aux **victimes de violences conjugales**, avec une prise en charge temporaire en toute confidentialité.

Le CCAS peut également financer des **nuitées à l'hôtel** pour les personnes sans solution immédiate.

## Favoriser l'accès aux droits pour tous

- **Domiciliation**

Le CCAS permet aux personnes sans domicile stable d'avoir une **adresse administrative** à Rives.



Cela leur donne accès aux aides sociales, à une carte d'identité ou à l'inscription sur les listes électorales.

- **Mutuelle communale**



Depuis fin 2024, des **permanences** sont proposées pour aider les habitants à comparer et souscrire à une mutuelle santé adaptée à leurs besoins et à leurs moyens.

Plus de 100 devis ont été réalisés dès la première année.

- **Accueil sans rendez-vous**

Les usagers peuvent venir poser leurs questions, être orientés ou accompagnés dans leurs démarches sociales, **sans formalité préalable**.



## Le Conseil d'Administration du CCAS

Le **Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)** de Rives est administré par un **Conseil d'Administration**, garant de la mise en œuvre de la politique sociale décidée par la commune. Le Conseil d'Administration est composé à parité :

- **7 membres élus** parmi les conseillers municipaux,
- **7 membres nommés** représentant la société civile.



### Composition du Conseil d'Administration

#### Membres élus :

- Julien STEVANT, Président du CCAS
- Moussokro TOURÉ, Vice-Présidente
- Laurent LAVOST
- Audrey ENDERLÉ
- Stéphanie SCHNEIDER
- Fatima DE SOUSA MOURA
- Ali ZERIZER
- Ludovic PLOTON

#### Membres nommés :

- Michèle PROMONET, *D'une Rives à l'autre*
- Jacqueline BERNARD, *UNRPA*
- Magali HOANG, *Croix-Rouge française*
- Ludovic MARTEL, *FNATH*
- Patrice MOUZ, *Association Passiflore*
- Monique BARBAGALLO, *UDAF*
- Hervé CHRISTOPHE, *MJC de Rives*

## La Commission Permanente du CCAS

Créée par délibération du CA en date du **29 juillet 2020**, la **Commission Permanente** permet un traitement réactif des demandes d'aides formulées par les habitants de Rives.

### Missions :

- Examiner les **demandes d'aides facultatives** : aides financières, alimentaires non urgentes...
- Statuer sur la **forme de l'aide** : subvention exceptionnelle, prêt, bons alimentaires, colis, etc.
- Étudier les situations de façon **anonyme**.
- **Informier régulièrement le Conseil d'Administration** des décisions prises dans le cadre de sa délégation.

### Fonctionnement :

- **Réunions à huis clos** un mercredi sur deux, selon les besoins.
- **Composition équilibrée** : 4 membres élus + 4 membres nommés, sous la présidence de la Vice-Présidente du CCAS.



### Membres de la Commission Permanente

#### Membres élus :

- Moussokro TOURÉ, Vice-Présidente
- Laurent LAVOST
- Stéphanie SCHNEIDER
- Fatima DE SOUSA MOURA

#### Membres nommés :

- Michèle PROMONET, *D'une Rives à l'autre*
- Jacqueline BERNARD, *UNRPA*
- Ludovic MARTEL, *FNATH*
- Magali HOANG, *Croix Rouge*



# CCAS de RIVES

Maison de l'Orgère

Parc de l'Orgère – 96 rue Sadi Carnot – 38140 RIVES

 04 76 65 37 79

 [ccas@ville-rives.fr](mailto:ccas@ville-rives.fr)

 [www.ville-rives.fr/ccas](http://www.ville-rives.fr/ccas)

## Horaires d'ouverture

Jour	Matin	Après-midi
Lundi	8h – 12h	13h30 – 17h
Mardi	8h – 12h	13h30 – 17h
Mercredi	8h30 – 12h	13h30 – 17h
Jeudi	8h – 12h	13h30 – 17h
Vendredi	8h – 12h	13h30 – 16h